

**Mémoire sur le projet de Plan métropolitain
de gestion des matières résiduelles de la Communauté
Métropolitaine de Montréal**

Présenté par

L'Université du Québec à Montréal (UQAM)

Remis à

**La Commission de consultation publique sur le Plan
métropolitain de gestion des matières résiduelles de la
Communauté Métropolitaine de Montréal**

Décembre 2003

Présentation de l'institution

L'Université du Québec à Montréal (UQAM)

L'UQAM, par sa large gamme de programmes d'études aux trois cycles et ses activités diversifiées de recherche et de création, a pour mission de former aussi bien la relève que les personnes en situation d'emploi, de rendre accessible la connaissance de pointe à tous les milieux sociaux et culturels et de servir les collectivités qui lui expriment des besoins.

Université publique, francophone et urbaine, l'UQAM réalise sa mission et met à contribution l'expertise de ses personnels et la participation étudiante en privilégiant :

- le partenariat avec les milieux pour le développement de nouveaux domaines de formation, de recherche et de création;
- l'utilisation innovatrice des technologies pour l'enseignement, la recherche et la création;
- l'épanouissement de la vie étudiante au cœur de l'université et de la ville.

L'UQAM est un foyer intellectuel et scientifique ainsi qu'un creuset culturel sur les plans régional, national et international.

L'UQAM compte parmi sa communauté environ 41000 étudiants et près de 4500 employés sans compter ses visiteurs. Sur le territoire de la CMM, l'UQAM compte 22 pavillons et 4 centres d'étude.

L'UQAM, depuis près de 30 ans, forme des spécialistes en environnement et compte parmi ces centres de recherche, l'Institut des sciences de l'environnement.

Commentaires sur le plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

Reconnaissant que le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) est indispensable pour la protection et la conservation de l'environnement ainsi que le développement durable de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

Reconnaissant que l'éducation relative à l'environnement est le principal moyen d'information, de sensibilisation, de conscientisation, de formation et de transformation sociale permettant d'harmoniser les relations entre les êtres humains et leur environnement dans une perspective d'un développement social et responsable;

Reconnaissant que la signature de la déclaration de principe de la communauté montréalaise en matière de développement durable le 2 septembre 2003 incite l'Université du Québec à Montréal à l'application des principes de développement durable;

Reconnaissant que le PMGMR sera l'outil de référence pour les municipalités, les institutions, les commerces et les industries (ICI) sur une période de 20 ans avec un renouvellement à tous les 5 ans;

Reconnaissant que les membres de la communauté de la l'Université du Québec à Montréal sont aussi des citoyennes et des citoyens de la communauté métropolitaine de Montréal;

Reconnaissant que les messages de sensibilisation destinés à modifier les comportements des individus doivent nécessairement s'intégrer à tous les aspects de leur vie (à la maison, au travail, aux études, dans les loisirs);

Soulignant que l'UQAM contribue actuellement au financement du système de gestion des matières résiduelles par le biais de ses en-lieux de taxes et qu'elle y contribuera éventuellement en vertu des projets de loi 102 et 130 et ce, par le biais de ses achats (les fabricants refileront leur surcoût au consommateurs) et de sa disposition de déchets (redevance à l'enfouissement).

Soulignant que l'UQAM a développé une Politique de gestion environnementale comportant un volet de gestion intégrée des matières résiduelles, laquelle a fait l'objet de consultation publique et est en voie d'adoption par le Conseil d'administration;

Soutenant que les membres de la communauté universitaire, sont non seulement des usagers des services municipaux de la CMM à titre individuel, mais également des acteurs agissant de manière collective, qu'ils sont capables de relever les défis relatifs à la surconsommation, à la protection de l'environnement et au développement durable;

Considérant l'importance de la cohérence, de la complémentarité, de l'efficacité et de l'équité des mesures dans les prises de décision qui affectent tous les milieux de vie de la communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre des activités reliées à l'environnement;

En conséquence,

L'Université du Québec à Montréal appuie l'adoption d'un PMGMR respectueux des principes de développement durable et des Politiques en vigueur au Québec;

L'Université du Québec à Montréal propose que les aspects du Plan reliés à l'éducation et à la campagne de sensibilisation de la population soient évalués et réalisés en collaboration avec les départements universitaires et groupes de recherche ayant développé dans ce domaine des expertises uniques que la CMM aurait avantage à utiliser;

L'Université du Québec à Montréal juge indispensable qu'un élargissement au secteur des ICI en particulier les institutions d'enseignement soit considéré pour la prestation des services, des campagnes de communication et de l'usage des infrastructures et ce, dans un objectif de cohérence, d'efficacité économique et d'équité pour tous les acteurs concernés par le PMGMR;

L'Université du Québec à Montréal fait valoir que dans l'hypothèse où le secteur des ICI demeurerait exclus du PMGMR, il serait inacceptable que la totalité des fonds dédiés à la gestion des matières résiduelles soient consacrés au seul secteur municipal. Une pondération en fonction des différents secteurs devra nécessairement être réalisée afin que tous puissent disposer des moyens d'atteindre leurs propres objectifs (advenant que ce fond ne soit pas géré par Recyc-Québec);

L'Université du Québec à Montréal préconise pour l'enfouissement sanitaire régional des sites où les matières résiduelles auront été stabilisées au préalable afin d'éviter la lixiviation et les biogaz néfastes pour l'environnement;

L'Université du Québec à Montréal préconise l'implantation de bases de données uniformes (même niveau de calcul des taux de diversion pour tous les intervenants) et complète pour un meilleur suivi de la gestion des matières résiduelles dans chaque municipalité, institution, commerce et industrie;

L'Université du Québec à Montréal est d'avis qu'une signalisation uniforme (couleur et forme) soit priorisée afin de faciliter le tri à la source par les citoyens dans les diverses villes et ICI (signalisation provinciale bientôt disponible auprès de Recyc-Québec);

Conclusion

L'Université du Québec à Montréal est d'avis que la CMM doit respecter les objectifs et l'échéancier de la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, malgré l'entrée en vigueur tardive du PMGMR.